

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C
ONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250331-2025_D_50-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Objet de la délibération

Présents : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

Absents : M. DEBROAS donne pouvoir à Mme BERNARD, M. BERGERON, Mme GRAS

Modification temps de travail
adjoint technique de 30h02 à
33h13/semaine à compter du
01/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 mars 2025,

N° 50/25

Madame le Maire explique que la personne qui aide le professeur des écoles de la classe de maternelle doit s'occuper des enfants de très petites sections qui ont entre 2.5 et 3 ans. Ce travail lui nécessite plus de temps.

Elle propose de modifier le temps de travail de ce poste de travail en créant un poste de 33h13 et en supprimant le poste de 30h02 par semaine pour un adjoint technique à compter du 01 avril 2025.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** par 13 POUR la modification du temps de travail à compter du 01 avril 2025 par la création d'un poste de 33h13 et la suppression d'un poste de 30h02 par semaine pour un adjoint technique

-**PRECISE** par 13 POUR, que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025, que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 01/04/2025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Marie BERNARD

